

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 683

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 59

À l'alinéa 154, substituer aux mots :

« à compter du »,

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.